

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 16 février 2026

Date de la convocation : 09/02/2026

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 18 (compte tenu du retrait du Président)

Titulaires présents : 15

Titulaires représentés :

Suppléants : 3

Procurations : 1

L'an deux mille vingt six, lundi 16 février, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou :	Mme AUGER M., M. ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I., M. VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H., M. PETIT Ph., M. TERRANCLE S.
CC des Hauts Tolosans :	Mme AYGAT Ch., M. DELMAS J-P., M. ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L., M. LAGORCE P.
CC Val'Aïgo :	Mme BLANCHARD ESSNER S., M. JOVIADO G., Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC du Frontonnais :	Mme CLAVEL ALBAR V. par Mme BEGUE M. (suppléante) Mme SIGAL S. par M. BRUN D. (suppléant) Mme SOLOMIAC C. par M. JEANJEAN P. (suppléant)
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M., par M. JOVIADO G. (Pouvoir)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou :	M. BAUDOU J-N., M. CALAS D., M. PLICQUE P.,
CC du Frontonnais :	M. LECORRE D., M. PROVENDIER Ph., Mme SAVY S.
CC des Hauts Tolosans :	M. ALARCON N., M. CODINE Fr., M. DULONG D., M. NOËL S., M. ZANETTI L.
CC Val'Aïgo :	M. SABATIER R.

Secrétaire de séance : M. JOVIADO Gilles

Délibération n° 2026 /04

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Finances locales : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Président rappelle à l'assemblée la disparition au sein du CGCT des notions de Compte Administratif et de Compte de Gestion au profit du Compte Financier Unique (CFU) pour l'ensemble des entités publiques locales sous instruction M57, qui devront à titre obligatoire produire un CFU sur leurs comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Il explique que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU étant une procédure entièrement dématérialisée, il permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Vu le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du Syndicat mixte du SCoT du nord toulousain ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant le CFU exposé dont la synthèse se présente comme suit :

Synthèse CFU 2025 - Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	42 347.71 €	Dotations, subventions CD31	25 000.00 €
Autres charges Gest* courante	54 723.86 €	DGD ETAT	39 000.00 €
Charges de personnel	198 045.52 €	et participations CC	293 252.40 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	26 635.14 €	Atténuation de charges	6 317.43 €
		Autres pdts gestion courante	1.10 €
Total Exercice	321 752.23 €	Total Exercice	363 570.93 €
Résultat Exercice 2025 :		41 818.70 €	
Report de l'exercice N -1 :		286 637.08 €	
Résultat à affecter sur le BP 2026 :		328 455.78 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	67 994.97 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	26 635.14 €
Immobilisations corporelles	- €	Subvention d'investissement	- €
		Dotation, fonds divers et réserves	5 338.64 €
		Emprunt	- €
Total Exercice	67 994.97 €	Total Exercice	31 973.78 €
Résultat Exercice 2025 :		-36 021.19 €	
Report de l'exercice N -1 :		46 461.93 €	
Résultat à affecter sur le BP 2026 :		10 440.74 €	
Restes à réaliser 2025 :		-3 383.64 €	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :		7 057.10 €	
Résultats cumulés :		335 512.88 €	

Après avoir examiné l'exécution du Budget principal 2025, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées,

Après que Monsieur le Président se soit retiré, conformément à la législation, M. VINTILLAS, doyen et 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain désigné par l'Assemblée pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Président s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote,

DÉCIDE

Article 1 : **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Article 2 : **DE NOTIFIER** le Compte Financier Unique ainsi que la présente délibération au représentant de l'Etat et au comptable du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,
Philippe PETIT

Le Président
du Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain

Philippe PETIT



Signature numérique
de Philippe PETIT

Date : 2026.02.20
09:55:00 +01'00'